

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
Mairie de Pouyastruc



**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE POUYASTRUC**

Séance du 09 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois le neuf juin, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian ALEGRET premier Adjoint au maire.

Date de la convocation : 02 juin 2023

Nombre de conseillers : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part aux délibérations : 14

Présents : Mrs ALEGRET Christian, COMBES Joël, DEBAT Serge, DUCASSE Christophe, LEGRAND Clément, TEILH Jérôme, THUILLER Alain.

Mmes BERTHIER Aline, CASTAING Mary-Jan, DUBIE Karine, ROUX-CAYEZ Cathy

Absents(es) excusés (es) : Mrs BERNARD Lionnel, IRIGOYEN Bruno, PAILHAS Michel, Mme DUPUY Annie,

Procuration(s) : PAILHAS Michel pour ALEGRET Christian, IRIGOYEN Bruno pour DUCASSE Christophe, BERNARD Lionnel. pour ROUX-CAYEZ Cathy.

Monsieur Christophe DUCASSE est désigné secrétaire de séance.

Le Quorum est atteint.

Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 18 avril 2023. Monsieur le 1^{er} Adjoint demande s'il y a des observations. Aucune observation n'étant relevée, Monsieur le 1^{er} Adjoint procède au vote.

Le procès-verbal du 18 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

5. Institutions et vie politique / 5.3 Désignation des représentants.

Election des sénateurs : désignation des délégués et des suppléants.

35. Objet de la délibération : 5. Institutions et vie politique / 5.3 Désignation des représentants.

Élection des sénateurs : désignation des délégués et des suppléants.

Vu le code électoral ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu les instructions de Monsieur le ministre d'Etat, ministre de l'Intérieur, en date du 30 mars 2023 ;

Vu l'arrêté 65-217-06-19.001 portant fixation du nombre de délégués et de suppléants constituant avec les députés, conseillers régionaux et conseillers départementaux, le collège électoral sénatorial et portant indication du mode de scrutin applicable ;

Après lecture de la circulaire IOMA2308397J en date du 30 mars 2023 portant désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux, le 1^{er} Adjoint invite le conseil municipal à les élire.

Après scrutin, le conseil municipal désigne :

Pour les délégués : Monsieur DEBAT Serge, adjoint

Monsieur PAILHAS Michel, Maire

Monsieur ALEGRET Christian, adjoint

Pour les suppléants : Madame ROUX-CAYEZ Cathy

Madame DUBIE Karine

Monsieur DUCASSE Christophe

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau – Villa Noullobos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU Cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification et à compter de sa transmission au contrôle de légalité.

Le secrétaire de séance
DUCASSE Christophe

Le Maire
Michel PAILHAS